

NOTE DE POSITION D'INFRANUM SUR LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

20 JUILLET 2026

InfraNum a répondu à la consultation sur la souveraineté numérique et se félicite des réflexions engagées dans ce cadre. Cette démarche constitue également une opportunité de mettre en lumière la contribution spécifique de ses membres à cet enjeu de souveraineté numérique.

La fédération rassemble les acteurs qui conçoivent, déploient et exploitent les infrastructures numériques terrestres et satellitaires, depuis les équipements radio et les capteurs jusqu'aux plateformes de données, en passant par les réseaux de communications électroniques, l'IoT et les datacenters de proximité. InfraNum a la spécificité d'être né du Plan France Très Haut Débit et de s'intéresser à l'aménagement numérique des territoires.

Pour InfraNum, la souveraineté numérique ne doit pas être comprise comme la recherche d'un absolu, qui n'existe dans aucune économie mondialisée. Pour chaque organisation, l'enjeu consiste à définir sa carte des infrastructures sous-jacentes, à identifier les dépendances critiques, à minimiser et maîtriser les vulnérabilités qu'elles peuvent générer, à préserver la capacité de décision quant à l'évolution de ses outils. **La notion d'autonomie stratégique apparaît ainsi plus opérationnelle que celle de souveraineté absolue, car elle invite à dépasser les lectures binaires opposant solutions souveraines et non souveraines, tout en tenant compte des réalités économiques de notre secteur en particulier.**

Le niveau de maîtrise d'une infrastructure ou d'un service dépend de plusieurs facteurs : l'existence d'alternatives crédibles et concurrentielles, un cadre juridique applicable, la maîtrise des données, la capacité à maintenir le service dans la durée ou encore les dépendances économiques qui structurent la chaîne de valeur. **La résilience des infrastructures, la maîtrise des données de bout en bout et la dépendance économique apparaissent ainsi comme trois critères centraux d'appréciation de l'autonomie stratégique et c'est ce fil directeur qui structure l'ensemble de cette note.** Pour aller plus loin, le niveau de dépendance économique d'une organisation pourrait être évalué à partir de **l'origine de ses flux économiques** (France, Europe, hors Europe) **et de la façon dont ceux-ci sont redistribués** (emplois, investissements, fiscalité, équipements, licences, loyers, etc.). Cette évaluation est en revanche complexe à mener car elle doit tenir compte des dépendances incompressibles pour lesquelles il n'existe pas d'alternative pour rester concurrentiel.

Enfin, le débat sur la souveraineté numérique intervient dans un contexte où l'Union européenne dispose déjà d'un cadre réglementaire développé (RGPD, DSA, DMA, Data Act). **Ce cadre a permis des avancées réelles en matière de protection des données et de contestabilité des grandes plateformes.** En revanche, **il a aussi généré des coûts de mise en conformité significatifs pour les acteurs européens**, notamment pour les PME et les collectivités. C'est en ce sens que le défi devient désormais autant capacitaire que normatif : il ne s'agit plus seulement de produire des règles, mais de donner aux acteurs européens les moyens industriels, technologiques et opérationnels de les mettre en œuvre tout en restant compétitifs.

Les infrastructures numériques constituent le socle indispensable pour apprécier les forces, les vulnérabilités et les marges de progression de l'autonomie numérique européenne, tout en mettant en évidence le besoin d'un alignement entre offre et demande. Par ailleurs, plutôt qu'une recherche de souveraineté absolue, il convient de définir une stratégie économique visant une réduction des dépendances.

LES INFRASTRUCTURES : PREMIER PILIER DE L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE

1. Préserver les fondamentaux : des infrastructures internet à consolider sur les territoires ruraux

Le Plan France Très Haut Débit a permis un accomplissement majeur : rendre possible l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire, avec un niveau de service comparable entre zones urbaines et rurales. Cette infrastructure constitue aujourd'hui le socle indispensable de la transformation numérique des entreprises, des administrations et des collectivités.

Pour autant, la pérennité de ce modèle n'est plus acquise en ruralité. Les hypothèses économiques retenues lors de la conception des réseaux d'initiative publique (RIP) se révèlent aujourd'hui insuffisantes face à l'évolution des coûts d'exploitation et des obligations imposées aux opérateurs. En effet, **un nombre croissant de RIP fait face à des tensions de financement qui appellent une actualisation des modèles économiques initiaux, datant de 2015.** Aléas climatiques, fin du service universel de l'opérateur historique ou encore surcoûts des raccordements spécifiques à ces zones exercent une pression croissante sur l'entretien et le renouvellement des réseaux, particulièrement dans les territoires ruraux.

Cette situation intervient à un moment paradoxal : alors que la fibre rend enfin possible la transformation numérique de tous les territoires, les conditions permettant d'assurer durablement son exploitation restent fragiles. La première condition de l'autonomie stratégique consiste pourtant à préserver les infrastructures existantes et à garantir leur résilience sur le long terme.

Cette résilience repose également sur la capacité à s'appuyer sur plusieurs technologies complémentaires. La fibre constitue le socle principal de la connectivité, mais elle doit pouvoir être complétée par des solutions satellitaires ou mobiles lorsque les contraintes géographiques, économiques ou climatiques l'exigent. **Le guichet Cohésion numérique des territoires, qui permettait de financer des solutions alternatives de connectivité pour les populations les plus éloignées des réseaux terrestres, illustre cette logique de complémentarité technologique.** Sa réactivation, dans une version actualisée, constituerait un signal fort en faveur de la diversification des solutions d'accès comme facteur de résilience. Dans le même ordre d'idée, l'essor de solutions satellitaires étrangères souligne l'importance d'accompagner le développement et l'adoption d'offres satellitaires souveraines, qu'elles soient commerciales ou institutionnelles.

2. Développer l'autonomie territoriale : des infrastructures locales pour la maîtrise des données les plus sensibles

L'arrivée de la fibre sur l'ensemble du territoire a également favorisé l'émergence de nouvelles offres en matière d'hébergement et de traitement des données. **Le marché des datacenters s'organise autour de deux segments complémentaires**, répondant à des besoins et à des cas d'usage distincts :

- **Les hyperscalers**, infrastructures de très grande capacité, répondent aux besoins de calcul intensif et aux services numériques de masse.
- **Les datacenters locaux**, infrastructures au service de la transition numérique des territoires, répondent aux exigences croissantes de souveraineté, de résilience et de maîtrise des données. Ils sont particulièrement adaptés aux usages sensibles nécessitant la maîtrise et la localisation des données en Europe.

Une majorité d'organisations ont toujours leurs propres serveurs en interne et, avec l'explosion des usages et des normes de sécurité, se posent la question de les conserver. Les datacenters locaux constituent une alternative aux offres cloud classiques, grâce à l'hébergement des données dans des infrastructures sécurisées garantissant leur localisation et leur soumission au droit national ou, à défaut, au droit européen. De manière générale, la notion de proximité permet de créer une relation de confiance avec des interlocuteurs identifiés et accessibles, tout en permettant de proposer des solutions sur mesure, adaptées aux besoins des clients, à un coût maîtrisé.

Les stratégies numériques des organisations évoluent ainsi vers des modèles hybrides combinant offres SaaS, services cloud et hébergement local. Cette diversification répond à des impératifs de performance, de sécurité, de résilience et de maîtrise des données. **L'autonomie stratégique des infrastructures numériques repose sur un modèle équilibré, fondé sur la complémentarité entre les grandes capacités de calcul et un maillage territorial de centres de données locaux. Ainsi, les datacenters locaux offrent une alternative aux offres cloud classiques pour les données les plus sensibles et autres besoins spécifiques.**

3. Optimiser pour favoriser l'adoption de solutions souveraines

Après le déploiement des grandes routes de la fibre et des centres de données, une nouvelle génération d'infrastructures numériques émerge pour répondre à des besoins spécifiques. C'est notamment le cas des **projets de territoires connectés et durables**, qui s'appuient sur des réseaux de capteurs afin de collecter et d'exploiter les données du territoire pour optimiser les services publics, les consommations ou la gestion des ressources. **Les solutions radio sur-mesure, 5G, wifi ou encore satellite** permettent de compléter l'offre existante et de répondre à des besoins localisés très variés. Il est encore possible de citer l'architecture numérique qui sous-tend le fonctionnement **des bornes de recharge pour véhicules électriques**.

Ces infrastructures sur-mesure ont l'avantage de rendre accessibles économiquement certains services. La France dispose notamment d'un savoir-faire reconnu sur la chaîne de valeur de l'internet des objets, depuis les équipements de terrain jusqu'aux plateformes de valorisation des données, porté par des fabricants de capteurs, des opérateurs de réseaux spécialisés et des intégrateurs français.

À noter que la France dispose également d'un savoir-faire reconnu dans la conception et l'exploitation d'infrastructures numériques écoconçues, qu'il s'agisse des réseaux de communications électroniques ou des datacenters de proximité. **Cette capacité industrielle constitue un véritable avantage compétitif pour la France et l'Europe : elle démontre que souveraineté numérique et transition écologique peuvent être poursuivies conjointement.** Soutenir ces filières revient ainsi à consolider un savoir-faire stratégique difficilement reproductible à l'échelle internationale.

En revanche privilégier des équipements français ou européens, mettre en œuvre une politique de cybersécurité adaptée et anticiper les évolutions de la solution en intégrant des exigences d'interopérabilité **entraîne nécessairement un surcoût initial. Le déploiement de ces solutions suppose également une capacité d'ingénierie importante ainsi qu'une vision de long terme.** Toutes les organisations, et notamment les collectivités, ne disposent pas des ressources humaines ou des compétences nécessaires pour piloter seules ces projets. Par ailleurs, le risque de l'adoption de solutions étrangères clés en main particulièrement compétitives reste élevé, associé au risque de perdre la maîtrise de ses données, notamment des données de l'espace public.

Pour favoriser le choix d'une architecture française ou européenne, deux leviers sont identifiés :

- **Le premier concerne les collectivités et leur capacité à mutualiser les compétences et les investissements.** Ce levier permet d'optimiser les coûts tout en garantissant la mise en place d'une architecture maîtrisée de bout en bout. En revanche, il suppose une coordination étroite entre les acteurs, dans un contexte où chaque territoire présente une organisation et une répartition des compétences qui lui sont propres. Ces différences de maturités peuvent conduire certains territoires à privilégier des solutions attractives sur le plan économique, mais offrant un niveau de maîtrise ou de souveraineté plus limité.
- **Le deuxième levier concerne les filières du numérique et la nécessité de se coordonner pour assurer une parfaite résilience des solutions déployées de bout en bout.** Dans une logique d'optimisation des coûts, et malgré la complexité de la chaîne de valeur, chaque filière doit identifier dès que possible les bonnes pratiques à intégrer dans les cahiers des charges. Les appels à projets sont un outil particulièrement efficace lorsque les technologies déployées sont émergentes et nécessitent un travail d'investigation en commun. Le surcoût induit par une offre française doit pouvoir être compensé par un niveau élevé de résilience de la solution déployée.

DES DÉPENDANCES QUI VARIENT SELON LES SEGMENTS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

La France et l'Europe conservent des atouts significatifs dans le domaine des infrastructures numériques : des acteurs performants, des compétences reconnues et un cadre réglementaire structuré. L'arrivée de la fibre en territoires ruraux permet également de développer une vraie expertise d'adaptation des solutions numériques à des besoins variés.

Le niveau de dépendance à des solutions étrangères n'est toutefois pas uniforme : il varie fortement selon les segments de la chaîne de valeur, et c'est cette hétérogénéité qu'il faut désormais traiter segment par segment plutôt que dans son ensemble.

Là où une alternative européenne crédible existe déjà, comme sur l'internet des objets, une chaîne de valeur largement française et européenne est possible : fabricants de capteurs, opérateurs de réseaux spécialisés, éditeurs de plateformes et intégrateurs interviennent aujourd'hui sur l'ensemble du cycle de vie des projets. Par ailleurs, la mutualisation des infrastructures et des compétences contribue à maintenir des coûts compatibles avec les capacités d'investissement des collectivités. L'enjeu y est principalement d'accélérer la coordination des collectivités pour favoriser la mutualisation des infrastructures, avant que certaines d'entre elles adoptent massivement des solutions clés en main très compétitives mais non maîtrisées.

Là où l'alternative existe mais reste fragilisée par les conditions de marché, comme dans le déploiement des réseaux fibre, des équipementiers français ou européens sont présents mais menacés. Les contraintes économiques et les arbitrages de coût conduisent souvent à leur préférer des solutions extra-européennes qui ne respectent pas toujours les mêmes normes. L'enjeu y est davantage un enjeu de demande (commande publique, critères d'achat) que de capacité technologique.

Lorsque des alternatives européennes n'existent pas encore, en particulier sur certains équipements actifs de réseau et certaines briques logicielles critiques, il convient alors de réduire la dépendance par d'autres leviers. Lorsque c'est possible, il est alors recommandé de **diversifier les fournisseurs pour un même produit ou service de manière à conserver un poids dans les négociations et ainsi réduire sa dépendance économique. Le développement d'une véritable économie circulaire des équipements numériques constitue également un axe stratégique.** Prolonger la durée de vie des équipements, privilégier leur réparation plutôt que leur remplacement, structurer les filières françaises et européennes du reconditionnement et développer les compétences associées permettent **de limiter la dépendance aux importations tout en renforçant la résilience des infrastructures.** Cette approche contribue également à réduire l'exposition aux tensions sur les matières premières, aux fluctuations des prix des composants.

Au-delà de la dépendance économique, il reste le risque en matière de piratage ou de sabotage. Une matrice des risques permet de prioriser les équipements, que ce soit en fonction de la criticité des données ou des capacités réelles de traitement de l'équipement considéré.

Dans ces conditions, l'autonomie stratégique ne peut être définie comme une absence totale de dépendance : une entreprise ou une administration peut recourir à des technologies étrangères tout en conservant une maîtrise effective de ses données, de ses choix technologiques et de ses capacités d'évolution. Par ailleurs, **le niveau de maîtrise doit être ajusté à l'impact réel de l'infrastructure considérée sur ses actifs stratégiques : tous les équipements ne présentant pas le même niveau de criticité ni le même impact budgétaire.** Il s'agit bien d'établir un traitement différencié et adapté plutôt qu'un principe général appliqué uniformément.